



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 12
Présents : 7
Nombre de suffrages : 11

<u>Date de convocation</u>
23/07/2024

<u>Date d'affichage</u>
23/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Etaient présents :

M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

Procuration(s) :

M. BLOT Dominique donne pouvoir à M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, M. BOEUF Alain donne pouvoir à Mme PEDRON Nathalie, M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal, Mme SORBIER Chloé donne pouvoir à Mme GADY Sarah

Etait absent :

M. LUCOT Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARET Chantal

Numéro interne de l'acte : 2024-31

Objet : Marché de réhabilitation d'un bâtiment en atelier communal - demande de subvention au Conseil Départemental 21 dans le cadre du dispositif grands projets

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de réhabilitation d'un bâtiment en ateliers communaux a été approuvé par délibération du 29 janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif grands projet et la DETR Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Attribuée	390 000,00 €	30 %	117 000,00 €
CD	Sollicitée	465 606,00 €	50 %	232 803,00 €
TOTAL DES AIDES			%	349 803,00 €
Autofinancement			%	115 803,00 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune, s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale de l'entrepôt situé 23 avenue de la Gare.

Pour extrait certifié conforme
Fait à SAULON LA CHAPELLE
Le Maire, Pascal BORTOT